

Convention de scolarisation pour l'année 2021 -2022

Entre l'Ecole Saint Joseph de Dozulé et M. et/ou Mme

Domiciliés

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant / des enfants (NOM & Prénoms)

1/ Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'enfant sera scolarisé.

2/ Obligations de l'établissement

L'Ecole Saint Joseph, représentée par le chef d'établissement, accepte cette inscription et s'engage à scolariser le ou les enfants

en classe de pour la prochaine année scolaire.

3/ Obligations des parents

Les parents déclarent avoir pris connaissance :

- du **règlement intérieur**. Ils l'acceptent sans réserve et mettent tout en œuvre afin de le faire respecter.
- du **coût de la scolarisation** de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à s'acquitter de la contribution des familles, ainsi que de toutes les dépenses para/périscolaires (demi-pension, étude du soir, activités culturelles et sportives, etc....) et de toute dégradation de matériel.
- Ils acceptent le **caractère propre** de l'établissement et autorisent leur enfant à participer aux célébrations.

Le non respect de ces obligations pourra motiver la fin du partenariat entre l'école et la famille.

Un avenant à ce contrat pourra être établi pour fixer le montant d'une aide financière accordée après étude du quotient familial du (des) parent(s). S'adresser au président d'O.G.E.C., ou au chef d'établissement.

Fait à Le

Signature des Parents /Tuteurs

(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

ECOLE SAINT JOSEPH - 17, GRANDE RUE- 14430 - DOZULE

Tél / Fax : 02 31 79 21 21 - portable : 07 87 69 42 71

ecole-stjoseph-dozule@wanadoo.fr